



Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240627-2024_105_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Signature d'un bail d'habitation avec M. Dominique PREIRA, responsable des systèmes d'information, pour le logement T2 au rez-de-chaussée de la Ferme Crochat (29 rue de Parozet à GEX), couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2027 (3.3.)
Service :	Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Dominique PREIRA qui occupe les fonctions de Responsable des systèmes d'information-, et qui ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

- ✦ DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec M. Dominique PREIRA pour la période du 01/07/2024 au 30/06/2027, pour un T2 au rez-de-chaussée sis 29 rue de Parozet (Ferme Crochat) 01170 GEX, d'une surface utile de 45,2 m² et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à 285,21 euros.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 27 juin 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 28 juin 2024, publiée sur le site internet de la ville le 28 juin 2024.